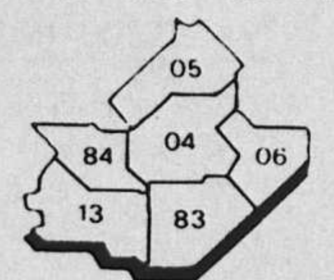
DLP-8-10-85560756



Avertissements agricoles



ISSN 0759-9616

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B.P 95 - 84140 MONTFAVET Telephone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

3 Octobre 1985 - N°19

ARBORICULTURE

MOUCHE DE L'OLIVE -

Bouches-du-Rhône, Vaucluse et Sud de la Drôme :

L'activité de la *mouche* demeure faible à nulle .Cependant, quelques vergers de variétés sensibles (Ascolana, Grossanne) peuvent avoir atteint dans certains cas le seuil de piqûres (3 % pour olives de table ou 10 % pour olives d'huilerie).

En conséquence, dans ces vergers uniquement une première intervention sera nécessaire

- si la récolte doit avoir lieu (en vert) dans moins de 21 jours, on utilisera la deltaméthrine (DECIS) à 1,25 g M.A./hl .
- si la récolte doit avoir lieu dans plus de 21 jours et si le seuil est dépassé, on préfèrera un insecticide curatif agissant également sur les larves (voir bulletin N°13) .

Contrôle des piqûres :

En cas de doute notamment sur la détermination des piqûres, un envoi d'échantillon d'une trentaine d'olives cueillies au hasard (face sud de l'arbre) adressé à notre Service à Nice, Hyères ou Avignon, vous permettra de confirmer la nécessité d'une intervention .

Arrêt des traitements :

Quelle que soit la matière active utilisée, à l'exception de la deltaméthrine sans délai d'emploi, on arrêtera toute application d'insecticide au moins 21 jours avant la date prévue de récolte .

Alpes-Maritimes, Var -

Le renouvellement des traitements s'effectuera si nécessaire (risque dans le verger) en fonction de la méthode de lutte et des produits employés : généralement en lutte préventive à la remontée des captures ou en lutte curative 20 à 25 jours après et en fonction de la date de récolte .

P.135

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 100F
a Regis de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

TEIGNE DU POIREAU -

Le vol se poursuit .Renouvelez la protection tous les 12 jours jusqu'à nouvel avis .

Produits utilisables (en grammes de matière active/hl)

			délais
azinphos	40	(GUSATHION)	15 jours
bacillus thuringiensis	60	(BACTOSPEINE)	(renouvelez tous les 8 jours)
chlorpyriphos	45	(RELDAN)	15 jours
deltaméthrine	1,25	(DECIS)	0 jour
méthidathion	30	(ULTRACIDE)	15 jours
parathion méthyl	40	(nombreuses spécialités)	15 jours
phosalone	60	(AZOFENE, ZOLONE)	15 jours

PUCERON CENDRE DU CHOU (rappel voir bulletin N°18) -

En cas d'échec du traitement, il convient de changer de matière active et d'effectuer une pulvérisation fine avec un atomiseur de préférence .On ajoutera à la bouillie insecticide un adjuvant augmentant l'adhésivité du produit .

MOUCHE DU CHOU -

Le vol se poursuit, il est très important cette année .Renouvelez la protection :

. dès à présent pour les navets récoltés après le 15 Octobre .

. dès à présent et vers le 10 Octobre pour les navets récoltés après le 25 Octobre .

Produits utilisables :

chlorfenvinphos	(BIRLANE)	60 g M.A./hl
bromophos éthyl	(NEXAGAN)	60 g M.A./hl
bromophos méthyl	(NEXION,RHODIANEX)	50 g M.A./hl

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL -

La protection contre la *Pourriture blanche* sera assurée par un traitement des caïeux avant plantation, par enrobage de ceux-ci avec un des produits suivants :

iprodione	(ROVRAL)	150 g M.A./quintal de caïeux
vinchlozoline	(RONILAN)	150 g M.A./quintal de caïeux

On mélangera à sec les caïeux et la quantité de poudre fongicide puis on ajoutera environ un litre d'eau par quintal de caïeux pour assurer une bonne adhérence de la poudre .Enfin les caïeux seront séchés à l'ombre puis plantés dès que possible .

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Vol nul .

SOUS ABRI

Surveillez les attaques d'*Oïdium* et de *Cladosporiose* sur tomates .

Dans les abris plastiques qui restent aérés durant la nuit continuer à assurer la protection contre la *Noctuelle de la tomate* (cf. bulletin N°17) .

-----0000-----